

Décision Générale colonial

Décision n° 75-400-1930 MUTATIONS

n° 75-400-1930

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 15 mars 1930
Numéro JO n° 400 du 31/03/1930	Date du numéro 31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

les gardes indigènes matricules : 621 Doaleh Assen, 625 Osman Goud, 626 Ismaël Aden, 628 Hersi Aouad, et 631 Ismaël Al, passent automatiquement à la solde après deux ans, à compter du 1er mars 1930. Les gardes indigènes matricules : 637 Ersi Elmi, 638 Ahmed Assen, 643 Osman Farah, 647 Mohamed Abdi, 653 Mohamed Ahmed, 660 Mohamed Mirgam, 661, Said Abdallah, 665 Ahmed Sadiq, 667 Ali Aden. 672 Abdallah Galeb, passent automatiquement à la solde après deux ans, à compter du 15 mars 1930.